

RAPPEL ET ASTUCES

POSITIONNEMENT DES BACS

- Sortez les bacs roulants avant 6 h le matin ou encore la veille de la collecte;
- Placez-les en bordure de rue, sur votre propriété;
- Placez vos bacs de sorte que les poignées et les roues soient du côté de la maison;
- Assurez-vous qu'il y ait un dégagement d'environ 60 cm (2 pieds) autour des bacs pour faciliter la collecte mécanisée;
- Veillez à ce que le couvercle du bac soit bien fermé et que rien ne soit déposé sur le dessus.



POUR ÉVITER LES ODEURS

- **N'utilisez pas de sacs**, même recyclables, compostables, biodégradables ou oxo-biodégradables. Ils contaminent le compost et en affectent la qualité;
- Videz régulièrement votre petit bac de cuisine dans le bac roulant et n'hésitez pas à le nettoyer lorsque vous le jugez nécessaire;
- Entrez votre bac roulant à l'ombre;
- Recouvrez les résidus de cuisine (humides) avec des matières sèches (feuilles mortes, papier journal, etc.);
- Tondez votre gazon une ou deux journées avant la collecte ou laissez-le sécher avant de le mettre dans le bac. Mieux encore, laissez l'herbe coupée sur le sol, c'est un excellent engrais naturel;
- Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude dans votre bac brun.

COLLECTE MATIÈRES ORGANIQUES

Dates des collectes :

15 novembre, 13 décembre et 17 janvier 2023

Surveillez votre compte de taxe pour les collectes 2023.



MATIÈRES ACCEPTÉES

1

Est-ce un **aliment solide** ou un résidu de cuisine?

2

Est-ce un **résidu de jardin**?

3

Est-ce du **papier** ou du **carton souillé par des aliments**?

Si vous avez répondu oui à l'une de ces trois questions, vous pouvez mettre la matière dans le **bac brun**.

Sinon, assurez vous de disposer votre matière au bon endroit, soit dans le bac bleu ou dans les ordures ménagères.

AUCUN SAC N'EST ACCEPTÉ

(même recyclable, compostable, biodégradable ou oxo-biodégradable)

Ils contaminent le compost et en affectent la qualité



MATIÈRES REFUSÉES

DÉCHETS

MATIÈRES RECYCLABLES

(papier et carton non souillé par les aliments, plastique, métal et verre)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

(bois, gypse, céramique, stratifiés, béton, pierre, etc.)

TOUTES MATIÈRES DE PLASTIQUE

(même lorsque décrites comme biodégradables ou compostables)

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

(peinture, huiles usées, produits nettoyants, piles, etc.)

MATIÈRES LIQUIDES

(lait, jus, soupe, huile végétale, etc.)

Toutes autres matières qui ne sont pas des aliments solides ou des résidus de cuisine, des résidus de jardinage ou du papier et du carton souillé par des aliments.

